



DELIBERATION n° Del.2024-X-172 DU **CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2024**

Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges

VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre

PORTIER Adjoints au maire, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, François HUSAK (arrivé à 19h18), Jeannie

DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Christiane LECUYER,

Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Jean-Philippe MARTINET,

GONZALES,

Gilles

David DUNAND-CHATELLET,

ANDREVON,

Sophie

Julie

Commune de Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 Octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33 : 29 - présents représentés : 3 - absents ou excusés: 1 - votants : 32

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR:

Véronique

PRESENTS: Jacques DALEX, Maire,

TREMBLAY-GUETTET,

FERNANDEZ,

Mohammed FAYEK a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE Julien PORTIER a donné procuration à Florence GONZALES Anne-Marie BERNARD a donné procuration à Olivier TISSOT-DUPONT

BOUCHET,

Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT Conseillers municipaux

Florence

Acte certifié exécutoire par le maire compte-tenu:

Du dépôt en Preference 2824

De la publication le

1 8 NOV. 2024

ABSENTS: Agnès BALLIEU,

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Renouvellement de la convention relative à l'utilisation des installations sportives des communes ou de leurs regroupements par les collégiens hauts-savoyards

Rapporteur: Madame Brigitte BOISSON, Adjointe au Maire.

La convention tripartite entre le département de la Haute-Savoie, le collège Jean Lachenal et la Commune, relative à l'utilisation des installations sportives de la commune par les collégiens du collège J. Lachenal, doit être renouvelée.

Cette utilisation fait l'objet d'une convention jointe en annexe.

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans. Elle prend effet à compter de l'année scolaire 2024-2025, et s'applique aux deux prochaines années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 18/11/2024

ID: 074-200054138-20241106-2024_X_172-DE

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement de cette convention jointe à conclure entre la commune de Faverges-Seythenex, le Département de la Haute-Savoie et le collège Jean Lachenal relative à l'utilisation des installations sportives de la commune,

AUTORISE le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune toutes pièces nécessaires et avenants éventuels à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance, Bernard PAJANI Le Maire, Jacques DALEX

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates cultores :

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

^{date de réception en Préfecture d'Annecy;}

^{date de sa publication et/ou de sa notification.}

⁻ à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

⁻ deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.